

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Peinture

N^o 694

Dossier concernant deux tableaux
attribués à Stuerbont et dont
l'acquisition est proposée par
M^{re} Korinckx, à Anvers

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

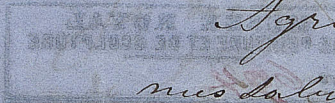
ANALYSE.

694 m^e Korinckx - 2 tableaux de Stuerbont.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1694

Année 26 Janvier 1860.

800
ministère d'Instruction publique
Agriculture, Commerce & Colonies



Agrieur, Monsieur le Président,
nos salutations empressées.

G. Bonin

Le 20 Mars 1888
Monsieur le Président
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
les documents que vous m'avez demandés
par votre lettre du 15 courant. J'espère
qu'ils vous paraîtront satisfaisants.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Reçu
le 20 Mars 1888
Monsieur le Président
G. Bonin



Amiens 26 Janvier 1860

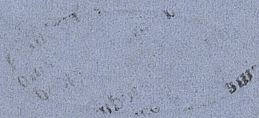


Monsieur le Président

C'est d'après le
le conseil de Monsieur
Heris, dont les connaissances
sont appréciées dans l'Europe
entière, que j'avois pris la
résolution d'envoyer mes deux
tableaux à l'inspection de la
Commission du Musée, avec la
certitude qu'on leur a fait les
louanges, je faisais un cadeau à
mon pays.

Ces chefs-d'œuvres sont décrits
dans les Chroniques de la Hollande
et d'après ce que m'a dit Monsieur
Heris, je suis persuadé que leur
acquisition n'a pas dépendu de vous.
Quoiqu'il en soit, Monsieur le
Président, je viens vous prier
de faire remettre mes tableaux
entre les mains de Monsieur
de Meunel restaurateur, il sera

Monsieur
Monsieur Laver
président de la commission
administrative du Musée Royal
Bruxelles



Bruxelles, le 23 Janvier 1860.

M^{re} G. Rossinckx

à Anvers
Courbe Rue Neuve

M^{re}.

Je regrette d'avoir à vous
informer, en réponse à v^{re} lettre
du 13 de ce mois, que la Com-
mission du Musée royal n'a pu
décider qu'elle ne pourrait
acquiescer les deux tableaux gothiques
que vous avez bien voulu sou-
mettre à son examen. Veuillez
en conséquence, M^{re}, vouloir l'obli-
gence de faire connaître
vos intentions relativement à
la destination à donner à ces
peintures. — Si vous
le désirez, la Commission
admettra toutes les conditions
bien volontiers de vous les
retourner à Anvers, à la condition
toutefois ~~de les~~ d. ne suppor-
ter aucune espèce de responsa-
bilité résultant de l'emballage
ou du transport ou de tout
autre cause, car il est bien
entendu que cette expédition
se fera à vos risques et
périls.

Bruxelles, le 1^{er} fév. de 1860
Com. du Musée. Le Secrétaire.

à Messieurs les Membres composant la Commission Administrative
du Musée Royal



Messieurs,

Voilà Messieurs que vous nous avez fait l'honneur de nous faire adresser
un Dîner du 17 et par le Secrétaire du Musée, à l'effet d'approuver cinq
tableaux soumis à notre examen, et dont la désignation suit.

- 1.^o un Tableau attribué à Rubens, représentant le Martyr de S. Séverin,
cet ouvrage quoiqu'un peu étiré et un peu décoloré, n'est qu'une copie
après le tableau du même sujet que vous avez vu à la galerie

sa conservation est parfaite

et sa valeur est de quatre Cent francs.

- 2.^o un autre tableau attribué à Paul Veronese, représentant un portement
de croix.

nous croyons que le tableau est peint par le Basan

sa conservation est bonne

et sa valeur est de quatre Cent Cinquante francs.

- 3.^o un tableau attribué à Schiöden, représentant la nativité

Cet ouvrage est peint par Adam Elzemer.

quoique le cadre sur lequel le tableau est peint ne soit pas mauvais
la valeur, sa conservation est bonne

et sa valeur est de six Cent francs.

- 4 et 5. deux tableaux sont des Votifs d'une triptique, attribués à David de
Harlem, son nom est Strucoat, offiant de deux côtés. Dont les deux faces
représentent la Vierge, et S. Jean, et les revers, la famille de Dorvontiers.

nous croyons que les cadres d'origine appartiennent au premier de Roger
Van der Wyde, ce qui n'est pas moins important que celui auquel est le
attribués

Leurs conservations sont assez satisfaisantes.

et leur valeur est au moins de quatre mille francs.

vous avez l'honneur d'être

Messieurs

Vos dévoués

Thiers

Bruxelles le 21 janvier 1860.

J. P. Thiers

Je partage l'opinion de mes collègues quant aux tableaux

désignés ci contre sous les N^{os} 1. 2 et 3.
Quant aux N^{os} 4 et 5, représentant, l'un la
Vierge et l'autre St. Jean, je ne les crois
pas plus peints par Sturkoub, que par
Roger Van der Weyde, mais ils appartiennent à
l'école de ce dernier, les têtes et les mains
des personnages, n'ayant ni le caractère,
ni la finesse d'exécution des œuvres de ces
maîtres

Quant aux revers des panneaux représentant
les donataires ils sont exécutés par un
peintre du XVI^e Siècle.

Etienne Le Roy

Braz. le 17 Janvier 1860

Mell. Leroy
Elyse } Comm. Exp.
Herin }

M^{rs}.

I de concert avec Mell.

La Commission d'Art
Musée royal a eu pour but
de vouloir bien lui adresser
un rapport sur le mérite
la valeur, l'authenticité
et l'état de conservation
des œuvres d'art mentionnées
ci-dessus, et sur l'acquisition
et proposition pour le Musée.

1^o Une esquisse du Martyre
de St Sébastien de Rubens.

2^o Un tableau attribué à
Schidamel.

3^o Deux portraits attribués
à Stuerbom.

Veuill. agréer, M^{rs}.
l'ap. de ma Com. pour
distinguer
Le Secrétaire

Amiens 13 janvier 1860



Monsieur le Président.

C'est d'après le
Conseil que m'en a donné
Monsieur Heris, un de vos
souvants experts, que j'ai pris
la résolution d'offrir au
Musée Royal, deux tableaux,
que j'adresse ce jour à
cet établissement.

Ces tableaux sont
peints pour Stuerbant dit
Dirk van Haarlem, né à Haarlem,
en 1410 mort en 1470; On m'a dit
qu'ils ont été peints pour l'église
de Haarlem. C'est aussi de la
Hollande que je les tiens.

Vous le saluez Monsieur

2081. Le Président, les œuvres de
cet artiste sont rares, nous
n'en avons jamais possédés
que deux dans notre Pays, ~~qui~~
qui jadis ornaient l'hôtel de
ville de Louvain et qui ensuite
ont été vendus à La Haye, en
1850, lors de la vente de la Gal-
lerie du Roi Guillaume II, au
prix de fl. 9,000 florins.

Veuillez, Monsieur le
Président, soumettre ces tableaux
à la Commission administrative
du Musée, dans vous êtes le Prési-
dent et si leur acquisition
était jugée convenable, je les
céderais au prix de trois Mille
florins.

Avec l'honneur d'être

Monsieur le Président

Votre Serviteur

G. Haincsh

M^{re} Courte rue neuve 2 Anvers.